

ARRIVEE / Arrival 

--	--	--	--	--	--	--	--

DEPART / Departure 

--	--	--	--	--	--	--	--

- |   |  |
|---|--|
| <input type="radio"/> CABANE CAMARGUAISE 2/4 PERSONNES                    | <input type="radio"/> MH ABRIVADO 4/6 PERSONNES CLIMATISE (2 CH.)                |
| <input type="radio"/> MAISON CAMARGUAISE STANDARD 4/6 PERSONNES           | <input type="radio"/> MH ABRIVADO PRESTIGE CLIMATISE 4/6 PERSONNES (2 CH. 2 SDB) |
| <input type="radio"/> MAISON CAMARGUAISE CONFORT CLIMATISE 4/6 PERSONNES  | <input type="radio"/> MH BANDIDO STANDARD CLIMATISE 6 PERSONNES (3 CH.)          |
| <input type="radio"/> CHALET MEDITERRANEE CLIMATISE 5/7 PERSONNES (2 CH.) | <input type="radio"/> MH BANDIDO CONFORT CLIMATISE 6 PERSONNES (3 CH.)           |
| <input type="radio"/> MH ENCIERRO PMR CLIMATISE 4/6 PERSONNES (2 CH.)     | <input type="radio"/> MH CAPELADO PRESTIGE CLIMATISE 6 PERSONNES (3 CH.)         |

<b>N° ALLOCATAIRE CAF</b> (POUR BENEFICIER DES AIDES VACAF)	NUMERO D'ALLOCATAIRE :	CAF DE :
<b>NOM / Name</b>		
<b>PRENOM / First name</b>		
<b>DATE DE NAISSANCE / Birth date</b>		
<b>ADRESSE / Address</b>		
<b>CODE POSTAL / Post code</b>		<b>VILLE / City</b>
<b>PAYS / Country</b>		
<b>TELEPHONE / Phone</b>		
<b>E-MAIL</b>		

**LISTE DES PARTICIPANTS / List of participants – A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

	NOM / Name	PRENOM / First Name	DATE DE NAISSANCE / Date of birth
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

**LE CAMPING SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER LA RESERVATION SI LES NOMS NE CORRESPONDENT PAS A L'ARRIVEE**  
*The direction has the right to cancel the reservation if the names do not correspond at arrival*

<b>VEHICULE / Vehicle</b>	IMMATRICULATION / REGISTRATION :	Marque / Brand :
<b>A</b>	Montant de l'hébergement / amount of the reservation	€
	Vous souhaitez réserver / You want to book :	TARIFS / Price
	Un lit bébé / a cot	OUI ou NON / Yes or No
<b>B</b>	Un kit de drap jetable / disposable sheet kit	21 €/ semaine / week
	Dans la limite des stocks disponibles / while stocks last	7 € l'unité / per unit
	Nettoyage final du locatif / final cleaning of the rental :	TOTAL
		€
<b>C</b>	Hébergement 2/4 personnes / accomodation for 2/4 pax	TARIFS / Price
	Hébergement 4/6 personnes / accomodation for 4/6 pax	OUI ou NON / Yes or No
	Règlement possible à l'arrivée / payment possible on arrival	40 €
		50 €
		TOTAL
		€
<b>D</b>	Frais de dossier (pour toute réservation de plus de 2 nuits) / booking fees	20 €
<b>TOTAL A+B+C+D</b>		€

**MODE DE PAIEMENT / Payment method**

- Chèque bancaire (à l'ordre de « Camping le Camarguais ») / Bank check (payable to « Camping le Camarguais »)  
\*Le paiement par chèque n'est pas accepté à l'arrivée / Payment by check is not allowed at arrival
- Virement bancaire / Bank Transfer IBAN : FR76 1660 7004 4140 0000 6669 758 BIC : CCBPFRPPPPG
- Carte bancaire à distance / Bank Card  Chèques vacances ANCV

Je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales de vente et des règlements intérieurs du camping**, et les accepte  
*I acknowledge having read the general conditions of sale and the internal regulations of the campsite, and accept them*

Faire précéder votre signature de la mention « Lu et approuvé »  
*Precede your signature with the words « Read and approved »*

Date : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

# REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING

**1. Conditions d'admission :** Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation et le respect du présent règlement intérieur.

**2. Formalité de police :** Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir le formulaire de police. Les mineurs non accompagnés ne sont pas admis.

**3. Bureau d'accueil :** Vous trouverez les dates d'ouverture affichés sur la porte de la réception. Vous trouverez au bureau d'accueil tous les renseignements sur le terrain de camping, les programmes d'animation, les richesses touristiques des environs et diverses adresses ou numéros de téléphone qui peuvent s'avérer utiles.

**4. Redevances :** Les redevances sont payées 1 mois avant la date du début du séjour, les suppléments au bureau d'accueil à l'arrivée. Les divers montants font l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain du camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits ou de semaines passées sur le camping. Les usagers sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci afin de prendre un rendez-vous pour l'inventaire de départ.

**5. Respect d'autrui, bruit et silence :** Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence doit être total entre 23h et 9h. Par ailleurs, toutes agressions verbales ou physiques envers un campeur et/ou un membre du personnel est interdit. Le cas échéant, cela entraînera la résiliation du séjour en-cours, sans remboursement.

**6. Visiteurs :** Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis à pénétrer sur le terrain de camping. Ils sont admis de 8h à 23h, sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. L'accès aux équipements et animations ne leur sont pas autorisés. Les voitures des visiteurs sont interdites sur le terrain de camping et peuvent être garées sur le parking visiteur.

**7. Animaux :** Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les animaux domestiques sont admis sur le camping. La présentation du carnet de vaccination à jour est obligatoire. Les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie sont strictement interdits sur le terrain de camping. Les animaux doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés au camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables et qui devront veiller à ce que leur animal n'importune pas le voisinage.

**8. Circulation et stationnement des véhicules :** A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 5km/h et respecter le sens unique de circulation. Seuls sont autorisés les véhicules appartenant aux campeurs. Le stationnement est strictement interdit en dehors de leur place attitrée et ne doit en aucun gêner la circulation. Un seul véhicule par locatif est autorisé. La circulation est interdite sur le terrain de camping de 23h à 8h, exception faite jusqu'à 1h pour les personnes invalides sur présentation de la carte d'invalidité.

Il est formellement interdit d'effectuer un déplacement en véhicule dans l'enceinte du camping.

Au-delà de 23h, pour toutes entrées ou sorties du camping, veuillez contacter le gardien au 06.50.25.96.50

**9. Tenue et aspect des installations :** Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping. Les déchets de toute nature doivent être déposés dans les containers situés derrière la réception. Pour des raisons de sécurité, il ne devra jamais être tendu de fils ou cordes à partir des arbres. Il est interdit de planter des clous, des vis, des agrafes ou tout autre objet performant dans les arbres ou tout autre support. Il est interdit de couper des branches et de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé devra être maintenu et rendu dans un parfait état de propreté.

**10. Sécurité :** a- Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, ...) ainsi que les barbecues à charbon de bois sont interdits sur les emplacements ou aux abords des locatifs. Une aire est réservée à cet effet près de la piscine. Seuls sont acceptés sur les emplacements les barbecues électriques. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les RIA sont à votre disposition si un début d'incendie est déclaré.

b- Vol : La direction n'est pas responsable des objets, matériels et biens des campeurs qui gardent la responsabilité de leur propre installation et doivent signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

c- Parking : La direction ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable pour tout dégât occasionné sur vos véhicules dans l'enceinte du camping.

**11. Infraction au règlement intérieur :** Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas le présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. Cet avertissement passé, le gestionnaire pourra de plein droit résilier le contrat. En cas d'infraction grave au règlement intérieur, le gestionnaire pourra résilier le contrat sans remboursement. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

**12. Piscine :** L'accès à la piscine est réservé aux seuls clients du camping munis d'un bracelet d'accès et d'une tenue de bain adéquate, le maillot de bain est obligatoire). Le port de caleçon, tee-shirt, combinaison en tous genres, est interdit par mesure d'hygiène. Les règles d'hygiène devront être respectées. En dehors des heures d'ouverture, l'accès à la piscine est rigoureusement interdit. L'accès des enfants à la piscine est sous l'entière responsabilité des parents. Pour l'ensemble des règles applicables à la piscine, se référer au règlement intérieur piscine.

**13. Affichage :** Le présent règlement est affiché à l'accueil

**Toute ces recommandations sont faites pour votre confort et sécurité. Toute personne ne respectant pas le règlement pourra se voir expulsé du camping.**

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur camping et des conséquences du non respect de l'un ou plusieurs de ces points.

Signature :

.....

# REGLEMENT INTERIEUR PISCINE

En dehors des heures d'ouverture, l'accès à la piscine est rigoureusement interdit.

L'accès à la piscine est réservé aux seuls clients du camping munis d'un bracelet d'accès et d'une tenue de bain adéquate, le maillot de bain est obligatoire (le short de bain toléré uniquement si celui-ci n'est pas porté avec un sous-vêtement en dessous). Le port de caleçon, tee-shirt, combinaison en tous genres, de même que tout maillot sale ou usagé, est interdit par mesure d'hygiène.

Les enfants de moins de 16 ans et ceux ne sachant pas nager doivent être accompagnés d'un adulte. Les enfants sont admis sous la responsabilité continue des parents ou d'un adulte responsable.

Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent obligatoirement passer sous la douche et dans le pédiluve (La douche sert à éliminer crème solaire, transpiration, saleté, sable, etc. qui favorisent l'augmentation du taux de chlorures).

Les baigneurs ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celle pour lequel il est conçu.

Il est interdit de pénétrer chaussé dans l'enceinte de la piscine.

Il est interdit de se pousser.

Il est interdit de fumer, mâcher du chewing-gum, de manger ou boire dans l'enceinte de la piscine.

Il est interdit de cracher (à terre ou dans le bassin), d'uriner ou de polluer l'eau de toute autre façon.

Il ne doit pas être introduit d'animaux.

Pour la sécurité et le respect des autres veuillez-vous abstenir de crier.

Les pansements sont interdits.

Il est interdit de courir autour de la piscine, de plonger ou de sauter.

Les poussettes, parasols, palmes, tubas, matelas, jeux de balles et ballons, etc. sont interdits.

Ces deux dernières règles restent à l'appréciation du personnel en charge de la surveillance de l'espace aquatique et en fonction de la fréquentation de cet espace.

**Toute ces recommandations sont faites pour votre confort, propreté et sécurité. Merci de les respecter, et de prendre en considération les recommandations du personnel en charge. Toute personne ne respectant pas le règlement se verra expulsée de la piscine et en cas de récidive du camping.**

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur piscine et des conséquences du non respect de l'un ou plusieurs de ces points.

Signature :

.....  
(signature obligatoire demandée pour pénétrer dans l'enceinte de la piscine)